

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du MARDI 21 FEVRIER 2023
COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Vote du compte administratif 2022 – Budget principal SIVOM Traitement ordures ménagères

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un du mois de février à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michelle BURGAN, Présidente de séance.

Nombre de délégués en exercice : 41

Quorum : 21

Présents : 24.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE et Laure PINCE, MM. Éric BRETHES, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Daniel MAIA et Jean-Richard SAINT JOURS,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MM. Jean-Luc DUBROCA, Yves DUNOGUES, Christian PIT, Didier PLANCKE et Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Titouan DAUDIGNON remplacé par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Daniel MAIA,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Monsieur Christian PIT, Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY remplacé par Monsieur Yves DUNOGUES.

Absents excusés : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Florence GUERRO, Ascension PONCHET, Monsieur Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER, Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Bernard DELMONT, Michel DOURTHE, Vincent GELLEY, Frédéric PRADERE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Date de convocation et d'affichage : 14 février 2023

SIVOM du Born

115 route de Piche - 40200 Pontenx les Forges

Tel : 05.58.78.50.93

Mail : contact@sivom-du-born.fr

www.sivom-du-born.fr /  **SIVOMduBorn**

Objet : Vote du Compte Administratif 2022 - Budget principal SIVOM du Born

Le Comité syndical – Collège Traitement, à l'unanimité, à la majorité :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif accompagné du compte de gestion de Monsieur Bernard FRANCOISE, pour la période du 01/01/2022 au 01/09/2022, et de Monsieur Régis COTINAT, pour la période du 02/09/2022 au 31/01/2023, Responsables du Service de Gestion Comptable,

Considérant que Monsieur Eric SOULES, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires, après que Monsieur Eric SOULES a quitté la séance et sous la présidence de Madame Michelle BURGAN, 1^{ère} Vice-Présidente, responsable de la commission « Finances »,

Subdivisions	Résultats clôture exercice précédent		Part affectée à l'investissement	Opérations de l'exercice		Résultats clôture exercice	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		298 977.08 €	0 €	3 719 363.02 €	3 713 772.38 €		293 386.44 €
Section d'investissement		822 147.67 €		135 176.13 €	409 196.30 €		1 096 167.84 €
		1 121 124.75 €	0 €	3 854 539.15 €	4 122 968.68 €		1 389 554.28 €

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents
La Présidente de séance,
Michelle BURGAN

SIVOM du Born

115 Route de Piche

40200 PONTENX-LES-FORGES

Tél. : 05 58 78 50 93

Date d'affichage de la délibération :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Une copie de cette décision devra être jointe au recours.

